

Réunion assez décevante, les avancées ne concernent que les mutations géographiques qui ne sont pas remises en question et ne sont pas à la hauteur des espérances.

La position de la Direction (**en bleu dans le descriptif du ci-après**)

Demande UNSA de participer au comité de validation des offres volontaires de départ.

Réponse : non

Demande alternative de participer, d'être informés ou de pouvoir accompagner les salariés auprès du cabinet qui validera les projets dans le cadre des départs volontaires. La compagnie réfléchit.

Demande de laisser les négociations ouvertes jusqu'au 24 juillet (consultation du CCE sur L I)

Réponse : la signature de l'accord de méthode permet de sécuriser un socle de mesures d'accompagnement. Le Livre I peut être amélioré par demande du CCE jusqu'au 24 juillet.

Suggestion UNSA

Ouvrir les mesures de dispense d'activité jusqu'à 42 voir 48 mois en « réserve ». Faire un point début octobre sur les chances d'arriver à 689 départs volontaires. Dans le cas contraire ; soit actionner les dispenses au dessus de 36 mois, soit engagement de la Compagnie à s'arrêter au nombre de départs volontaires et ne pas licencier.

La direction surprise par cette suggestion réserve sa réponse mais ne la rejette pas.

Mesures d'âges : (Rachat de trimestres, départ à la retraite, dispenses d'activité).

Pas de changement. Ouverture d'une antenne d'information pour les mesures d'âges au 1^{er} juillet.

Mesures de départ volontaire : Pas de changements.

Mutations Géographiques

Voyage de reconnaissance. Passe de 1 à 2 voyages de reconnaissance (pour le salarié et son conjoint)

Double résidence :

Option 1 : décaler la mutation effective et géographique au plus tard le 30 juin 2014 (c'est à dire que le salarié ne déménage pas avant cette date) avec acceptation de la ligne de business.

Option 2 : double résidence passage de 3 à 6 mois.

Protection du futur (engagement de passer les mutations en P2 et engagement de ne pas re-muter géographiquement sur plusieurs années) : la question reste ouverte.

Voyage hebdomadaire ne change pas. Le remboursement des frais d'agence ne change pas

Jours supplémentaires de congés pour déménagement : 3 jours acceptés.

Congés spécifique d'aide à la recherche de logement : pas de changement.

Voyage transfert la famille : pas de changement.

Prime d'installation : était de 1 200€+100€ par enfant limité à 1 500€. Cette prime est doublée à 2 500€+200€ par enfants à charges limitée à 3 100€.

Accompagnement du conjoint en cas de perte d'emploi : demande acceptée dans les mêmes conditions que l'accompagnement du salarié en perte d'emploi.

Etude des situations sociales et familiales spéciales (Parent seuls enfants ou conjoints handicapés, garde alternée, ...) dans le cadre de la mutation géographique : réponse oui. Passera par la commission paritaire de suivi.

Dans le cas particulier d'un collaborateur sur un client principal à proximité de son domicile, pas de demande de déménagement géographique tant qu'il a ce client.

Information des salariés : Envoi fin juin d'un courrier aux POP 1, une réunion face à face et courrier pour les mutations géographiques contraintes, et un courrier pour les personnes éligibles aux dispositifs « fin de carrière »

Envoi d'une information globale disant « si vous n'avez pas reçu de courrier c'est que vous êtes POP 2 ».

Pour l'UNSA ceci est toujours insuffisant notamment pour les mutations géographiques

L'objectif UNSA reste zéro licenciement, zéro mutations contraintes.

L'UNSA attend le résultat des dernières négociations, mais n'est pas prête aujourd'hui à signer dans ces conditions.

